

## SERVICES D'ENSEIGNEMENT

L'Université de Montréal

et

L'Association des médecins cliniciens enseignants de Montréal

Secteur d'activité de l'employeur: services d'enseignement

- **Nombre de salariés de l'unité de négociation**  
(170) 163
- **Répartition des salariés selon le sexe:** femmes: 32;  
hommes: 131
- **Statut de la convention:** renouvellement
- **Catégorie de personnel:** professeur
- **Échéance de la convention précédente**  
30 novembre 2011
- **Échéance de la présente convention**  
30 novembre 2016
- **Date de signature:** 6 février 2013
- **Durée de la semaine normale de travail**  
Variable – comprend une charge de travail  
et une charge d'enseignement

### • Salaires

#### 1. Chargé d'enseignement

Date	1 <sup>er</sup> déc. 2011	1 <sup>er</sup> déc. 2012
Salaire/année	(57 727 \$)	60 083 \$
Échelon 1	58 905 \$	
Salaire/année	(68 853 \$)	71 143 \$
Échelon 11	69 748 \$	

#### 2. Professeur titulaire, 112 salariés

Date	1 <sup>er</sup> déc. 2011	1 <sup>er</sup> déc. 2012
Salaire/année	(111 711 \$)	116 271 \$
Échelon 14	113 991 \$	
Salaire/année	(135 066 \$)	140 579 \$
Échelon 25	137 822 \$	

### Augmentation générale\*

Date	1 <sup>er</sup> déc. 2011	1 <sup>er</sup> déc. 2012
Augmentation	2%	2%

\* Pour les années 2013, 2014 et 2015, il y aura redressement selon la politique salariale du gouvernement du Québec ou un pourcentage négocié, celui qui est le plus avantageux.

### Montant forfaitaire

Le professeur régulier à l'enseignement et à la recherche a droit à un montant forfaitaire équivalent à 1 % du salaire effectif au 6 février 2013, en incluant les augmentations d'échelle prévues au 1<sup>er</sup> décembre 2011 et 2012. Le montant est versé au plus tard 3 mois après le 6 février 2013.

### Rétroactivité

Les salaires sont rétroactifs au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

### • Allocation

**Dépenses liées au travail:** 2 096 \$/année budgétaire 2012-2013. Le montant sera indexé pour les années subséquentes selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Les sommes inutilisées sont reportées automatiquement à l'année suivante jusqu'à un maximum de 6 000 \$. Le montant est versé selon les modalités prévues.

### • Avantages sociaux

#### 1. Régime de retraite

Le régime existant est maintenu en vigueur. Il existe un programme de préretraite.